

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

N° 2026-41

ARRÊTÉ TEMPORAIRE RELATIF À L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-Sauvant :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, L 2212-1 et suivants,
VU la demande de Mme Florence AUDINET, Présidente de l'association « Les Amis de Saint-Sylvain », pour occuper le domaine public communal, autour de l'Eglise, pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la Nuit des Eglises, le dimanche 5 juillet 2026 : pique-nique, concert et spectacle,

A R R Ê T É

Article 1 : L'association « Les Amis de Saint-Sylvain » est autorisée à utiliser le domaine public de la commune, autour de l'Eglise, du vendredi 3 au dimanche 5 juillet 2026, pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la Nuit des Eglises.

Article 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du vendredi 3 au dimanche 5 juillet 2026. Elle est personnelle et incessible.

Article 3 : La présente occupation est exonérée de redevance, cette manifestation participant à l'animation du village.

Article 4 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs au permissionnaire. Une attestation d'assurance (responsabilité civile couvrant les risques liés aux biens et aux personnes) devra être produite au plus tard à la remise du présent arrêté.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par les permissionnaires, des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant du Groupement de Gendarmerie de Saintes
- Mme Florence AUDINET, Présidente de l'association « Les amis de St Sylvain »,



Fait à Saint-Sauvant, le 2 juillet 2026
Le Maire, Jean-Marc AUDOUIN